

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

Restriction temporaire de la circulation  
Rue Marie Curie du 18 novembre 2024 au 6 décembre 2024

**Le Maire de Lauwin-Planque,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Marie Curie durant les travaux de nettoyage des terre-pleins, des trottoirs et mobiliers urbains, effectués par l'entreprise Theys – rue Gustave Eiffel – 59500 Douai.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : du 18 novembre au 5 décembre 2024 , la circulation sera restreinte dans la rue Marie, aux abords du chantier relatif aux travaux de nettoyage des terre-pleins, des trottoirs et mobiliers urbains.

**Article 2** : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Basculement de la circulation sur la chaussée opposée,**
- **Rétrécissement de la chaussée,**
- **Circulation alternée par feux,**
- **Vitesse limitée à 30 km/h,**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier,**
- **Interdiction de dépasser.**

**Article 3** : La signalisation et la sécurisation nécessaire à ces restrictions de circulation sera posée par l'entreprise Theys – rue Gustave Eiffel – 59500 Douai.

**Article 4** : Le responsable technique est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'entreprise Theys – rue Gustave Eiffel – 59500 Douai.

Fait à Lauwin-Planque,  
le 15 novembre 2024

Sonia VALLET,  
Maire de LAUWIN-PLANQUE

